



Affiché le 1^{er} décembre 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 16 novembre 2021, se sont réunis, Hôtel communautaire - Salle Martine Canapa - 2, rue Blaise Pascal à Cogolin (83310), sous la Présidence de M.Vincent MORISSE, Président. Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 18 h 00.

Membres présents :

Vincent MORISSE
Marc Etienne LANSADE
Philippe LEONELLI
Anne-Marie WANIART
Alain BENEDETTO
Bernard JOBERT
Thomas DOMBRY
Stéphan GADY
Laurent GIUBERGIA
Jean PLENAT
Sylvie SIRI
Céline GARNIER
Christophe ROBIN

Sylvie GAUTHIER
Philippe BURNER
Audrey MICHEL
Gilbert UVERNET
Patricia PENCHENAT
Franck THIRIEZ
Patrick HERMIER
Didier SILVE
Anne KISS
Frédéric CARANTA
Catherine HURAUT
Catherine BRUNETTO
Lucie LAFEUMA

Patricia AMIEL
Cécile LEDOUX
Jean-Maurice ZORZI
Véronique LENOIR
Michel LE DARD
Thierry GOBINO
Josiane DEVAUX-
DEMOURGUES
Michèle DALLIES
Michel PERRAULT
Frédéric BLUA

Membres représentés :

Roland BRUNO donne procuration à Patricia AMIEL
Christiane LARDAT donne procuration à Marc Etienne LANSADE
Mireille ESCARRAT donne procuration à Patrick HERMIER
Jennifer DUBAS-PICHON donne procuration à Stéphan GADY
Julienne GAUTIER donne procuration à Vincent MORISSE
Maxime ESPOSITO donne procuration à Michel LE DARD
Valérie MORA donne procuration à Patrick HERMIER

Membres excusés :

Jacki KLINGER
Aline CHARLES

Secrétaire de séance : Mme Audrey MICHEL

Délibération n° 2021/11/24-01

OBJET : Adoption du projet de territoire

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER le projet de territoire sous sa forme initiale.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2021/11/24-02

OBJET : Modification des représentants des commissions thématiques intercommunales pour les communes du Rayol-Canadel et de Sainte-Maxime

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ABROGER partiellement la délibération n° 2020/10/12-03 du Conseil communautaire du 12 octobre 2021.

Article 3 :

DE PROCLAMER, pour les communes du Rayol-Canadel et de Sainte-Maxime, les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres des commissions thématiques intercommunales, conformément au tableau ci-après :

COMMISSIONS /COMMUNES		Transition écologique, développement durable, énergies nouvelles, GEMAPI Maritime	Tourisme, Evénementiel	Eau et Assainissement	Aménagement du territoire (SCOT, PLH), Aménagement du territoire et Systèmes d'informations	Cours d'eau/Gemapi terrestre	Développement économique, emploi, politique des transports et déplacements
Rayol-Canadel	Titulaire	Jean-Paul JULIEN	Francis PETRE	Jean-Paul JULIEN	Jean-Paul JULIEN	Florin PRICA-GRAFEL	
	Suppléant	Pascale VOITURON	Bettina de PONFILLY	Jean PLENAT	Jean PLENAT	Jean PLENAT	
Sainte-Maxime	Titulaire		Véronique LENOIR				Josiane DEVAUX-DEMOURGUES
	Suppléant		Josiane DEVAUX-DEMOURGUES				Pascal BOURGOIN

Article 4 :

D'APPROUVER le nouveau tableau des commissions thématiques intercommunales, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 5 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2021/11/24-03

OBJET : Modification de la composition du Conseil d'exploitation de la Régie "Office de tourisme communautaire" (OTC)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DÉSIGNER au sein du Conseil d'exploitation de la Régie « OTC » :

- Mme Sophie BARDOLLET en tant que représentante de la commune de La Mole ;
- M. Francis PETRE en tant que représentant de la commune du Rayol-Canadel.

Article 3 :

D'APPROUVER la nouvelle composition du Conseil d'exploitation de la Régie « OTC », à savoir :

- M. Philippe LEONELLI, vice-président en charge de la compétence tourisme
- M. Jacki KLINGER (Cogolin)
- Mme Sophie BARDOLLET (La Mole)
- M. Fabien BANET (Le Plan de la Tour)
- M. Francis PETRE (Rayol-Canadel)

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2021/11/24-04

OBJET : Modification de la composition du Conseil d'exploitation de la Régie du service public de l'eau potable

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DÉSIGNER au sein du conseil d'exploitation de la Régie du service public de l'eau potable :

- M. Jean-Paul JULIEN en tant que représentant de la commune du Rayol-Canadel

Article 3 :

D'APPROUVER la nouvelle composition du Conseil d'exploitation de la Régie du service public de l'eau potable, à savoir :

- Jean-Paul DUBOIS
- Gilbert UVERNET
- Anne-Marie WANIART
- Francis MONNI
- Robert DALMASSO
- Thomas DOMBRY
- Stéphane GADY
- Aline CHARLES
- Richard TYDGAT
- Jean-Paul JULIEN
- Thierry GOBINO
- Michel PERRAULT

Article 4 :

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2021/11/24-05

OBJET : Rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation communales au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après communication du rapport,

PREND ACTE du débat sur l'évolution du montant des attributions de compensation des communes membres au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale sur la période 2017-2020 sur la base du rapport présenté en séance, qui sera notifié aux douze communes membres de l'EPCI ainsi que la présente délibération.

Délibération n° 2021/11/24-06

OBJET : Contribution supplémentaire de la Communauté de communes au Syndicat Mixte du Massif des Maures pour l'année 2021

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ACCEPTER la modification des cotisations au Syndicat Mixte du Massif des Maures.

Article 3 :

D'APPROUVER la proposition de faire évoluer la participation de 15 000 € supplémentaires.

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal de l'exercice 2021 au chapitre 65, article 65548.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2021/11/24-07

OBJET : Approbation du Contrat territorial conclu entre la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et le Syndicat Mixte de l'Argens

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus.

Article 2 :

D'APPROUVER le projet de Contrat territorial tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit contrat et toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2021/11/24-08

OBJET : Adhésion à la Charte de partenariat du Sanctuaire Pelagos

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la charte et toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2021/11/24-09

OBJET : Convention de mise à disposition de terrain dans le cadre du projet de réhabilitation de la déchèterie de Cavalaire-sur-Mer

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER la mise à disposition de l'emprise complémentaire nécessaire au projet de la déchèterie de la commune de Cavalaire-sur-Mer.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2021/11/24-10

OBJET : Convention de participation financière aux travaux de relocalisation des services techniques municipaux de Cavalaire-sur-Mer dans le cadre de la réhabilitation de la déchèterie de Cavalaire-sur-Mer

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe et toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération ainsi que les avenants éventuels.

Article 3 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget annexe « DMA » de l'exercice 2021 et suivants au chapitre 20, article 2041412.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2021/11/24-11

OBJET : Convention de mise à disposition de terrain dans le cadre du projet de réhabilitation de la déchèterie de La Croix-Valmer

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER la mise à disposition de l'emprise complémentaire nécessaire au projet de la déchèterie de la commune de La Croix-Valmer.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2021/11/24-12

OBJET : Contrat d'objectifs "Prévention, Tri des déchets et Économie Circulaire" avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER les conditions du contrat d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie circulaire ».

Article 2 :

DE DIRE que le plan d'action de la Communauté de communes constituera une annexe du contrat général.

Article 3 :

D'INDIQUER que les dépenses et les recettes afférentes au programme d'action seront inscrites au budget annexe DMA 2022 et suivants.

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit contrat et toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2021/11/24-13

OBJET : Rapport sur la situation de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez en matière de développement durable pour l'année 2021

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport, et après communication du rapport,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez en matière de développement durable pour l'année 2021.

Délibération n° 2021/11/24-14

OBJET : Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2022

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE PRENDRE ACTE du débat d'orientation budgétaire sur le budget principal et les budgets annexes de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez pour l'exercice 2022 sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2022 et **DE PRENDRE ACTE** des orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2022 et suivants.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

La séance est levée à 19h35.

Le Président,

Vincent MORISSE